
Contribution de l'Algérie au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies portant mise en œuvre de la résolution 79/76

L'adoption par l'Assemblée Générale, le 10 décembre 2024, de la résolution 79/76, réitère, à nouveau, l'attachement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à la promotion de la paix et au renforcement des liens de coopération et d'amitié entre les peuples et les pays de la région de la Méditerranée. Elle constitue une réaffirmation claire des principes fondamentaux du droit international, tout en appelant les pays riverains de la Méditerranée à une coopération régionale approfondie et durable.

Les enjeux sécuritaires dans la région de la Méditerranée nécessitent, aujourd'hui, plus qu'hier, la définition d'une stratégie globale autour d'un partenariat transversal comme instrument fondamental pour la coopération entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Dans ce contexte, l'Algérie réitère son engagement à œuvrer en faveur du renforcement de la coopération économique, sociale et culturelle dans la région de la Méditerranée. Elle souligne, de surcroît, la pertinence d'une lutte collective contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de relever les défis multidimensionnels qui menacent tous les pays de la région.

Par ailleurs et depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, l'Algérie œuvre, avec abnégation, en faveur de la promotion de la paix, du renforcement de la coopération et de la consolidation des liens d'amitié entre les peuples et les nations du bassin méditerranéen. C'est pourquoi elle estime que toute réflexion sur l'avenir du système de sécurité dans la région européenne doit, partant du caractère indivisible de la sécurité, intégrer, automatiquement, la dimension méditerranéenne, qui constitue le seul garant de la préservation des intérêts vitaux des uns et des autres dans la région.

Force est d'admettre, parallèlement, que la sécurité et le développement en Méditerranée sont intrinsèquement liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Il ne fait aucun doute que les défis hétéroclites liés à la sécurité en Afrique menacent la paix et la stabilité des peuples africains, et se répercutent également sur la région méditerranéenne, compliquant de facto les possibilités de coopération entre les deux rives.

Par conséquent, la réponse adéquate à la problématique de la sécurité et de la coopération en Méditerranée doit être conçue dans un cadre global, prenant en charge les intérêts et préoccupations des pays des deux rives, tant sur les plans politique, sécuritaire et économique que sur le plan humain.

C'est dans cette perspective que l'Algérie recommande à l'Assemblée générale l'adoption, de manière régulière et soutenue, d'un projet de résolution sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. L'Algérie contribue, à travers cette résolution, à la volonté commune de renforcement de la coopération du point de vue de la sécurité et sur les dimensions culturelles et économiques dans l'espace méditerranéen.

Forte de ses principes fondés sur la promotion du multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits, l'Algérie continue de contribuer aux différents processus politiques, notamment en Libye et au Sahel et en offrant son expérience, à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière dans la région du Sahel, à travers une coopération bilatérale active et un engagement indéfectible au sein des efforts continentaux et internationaux en la matière.

Cette action collective s'étend, également, aux phénomènes climatiques et migratoires. En

effet, parmi toutes les régions concernées par les changements climatiques, la Méditerranée est particulièrement vulnérable en raison de la hausse des températures, du déclin des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer et de la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, entraînant des pénuries d'eau et de nourriture et mettant en péril la stabilité dans la région et au-delà. Ainsi, la rive sud de la Méditerranée est gravement touchée par les changements climatiques, et sa rive nord est d'ores et déjà atteinte par leurs conséquences sociétales, notamment du fait de la désertification en Méditerranée, qui intensifie davantage la pression migratoire sur les pays de la région.

L'Algérie inscrit son action au niveau régional au sein des différentes initiatives méditerranéennes et africaines par son engagement à respecter ses obligations internationales en matière de réalisation des objectifs de développement durable, de réduction des effets négatifs des changements climatiques et de lutte contre la désertification.

Les efforts louables entrepris par l'Algérie dans le renforcement de la coopération et de la sécurité dans la région de la Méditerranée sont illustrés, à titre non exhaustif, par les initiatives décrites ci-dessous.

I. Partenariats développés dans l'espace méditerranéen

1. Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5)

Partant du principe que la sécurité et la stabilité dans la région euro-méditerranéenne est indivisible, le Dialogue '5+5' met en exergue la nécessité d'un engagement actif sur les questions de sécurité régionale dans la perspective d'affronter, ensemble, les défis présents et futurs sur la base d'un voisinage renforcé.

Le dialogue '5+5' depuis son lancement, dans l'esprit de la déclaration des Ministères des Affaires Etrangères signée à Rome en octobre 1990, souligne dans son approche la nécessité de la maîtrise des risques, compte tenu de l'insécurité et de menaces communes, l'importance d'une réflexion globale et d'une collaboration étroite entre les pays de la région pour lutter contre le terrorisme transnational, le crime organisé, l'immigration illégale et les trafics en tout genre.

Dans cette optique, l'Algérie a réitéré son engagement pour la mise en œuvre de mécanismes de coopération, reposant sur la coopération, le bon voisinage et le respect mutuel entre les pays du pourtour méditerranéen et ce, conformément aux principes de sa politique étrangère.

Pour rappel, la déclaration d'Alger signée en octobre 1991 par le Ministre des Affaires Etrangères du Dialogue « 5+5 », entérine cette démarche mettant l'accent sur la promotion des relations entre les pays membres et la réunion des conditions nécessaires au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales. Elle offre la latitude aux Etats d'engager des processus de concertation et des programmes d'actions sur les questions de sécurité, de stabilité et d'intégration économique et sociale.

Les deux rives de la Méditerranée Occidentale ont mis en place un dialogue fédérateur pour un partenariat solidaire et durable à la mesure des défis et des problèmes pouvant porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région. Le renforcement de la paix et de la sécurité suivi d'un développement économique dans le respect de la dignité humaine, apparaissent comme une alternative majeure pour les pays de la région.

Les pays du Sud et du nord de la méditerranée Occidentale ne peuvent faire l'impasse dans leur prospective sécuritaire sur la menace majeure que constitue l'interdépendance entre eux et ceux du Sahel.

A l'évidence la typologie des menaces, des risques et des vulnérabilités dans un contexte évolutif et en changement mettent en péril la sous-région d'où la nécessité d'une collaboration étroite entre les pays membres pour établir une coopération solidaire et transversale, sur la base d'un dialogue orienté vers les questions de défense et de sécurité dans un format 5+5.

2. Initiative 5+5 Défense

L'initiative 5+5 en matière de défense a célébré les vingt ans de son existence. Le bilan est positif. Au cours de ces vingt années, l'initiative a permis de construire des relations de confiance entre les pays membres basées sur les principes du pragmatisme et de volontarisme. En 2023, une déclaration d'intention a été signée par les Ministres de la défense de l'Initiative, qui tient compte des évolutions géostratégiques et cherche à adapter l'Initiative aux nouveaux défis, dont les menaces hybrides et les conséquences des changements climatiques sur la sécurité.

Le '5+5 Défense' vise à promouvoir la coopération militaire entre les Forces Armées, à renforcer la sécurité et la stabilité en Méditerranée occidentale dans les domaines de la sécurité maritimes, la sûreté aérienne, la contribution des Forces Armées dans la gestion des catastrophes majeures, la recherche et le sauvetage en mer, la formation, et la recherche académique.

Ce Forum s'est imposé comme l'enceinte la plus dynamique en termes de coopération multilatérale de sécurité et de la défense dans la région. A travers ses plans d'actions annuels, il a promu des activités pratiques d'intérêts commun, dont des séminaires, des exercices, des modules de formations, et des études, visant à favoriser l'échange et le partage de connaissances, à faciliter l'interopérabilité des Forces Armées et à développer des liens de confiance et de compréhension mutuelle. Ce *modus operandi* a généré une convergence de vues sur l'évaluation des risques.

Selon les procédures établies, les Ministres de la Défense se réunissent annuellement à l'effet de définir les lignes directrices de cette coopération, les Chefs d'Etats-Major des Armées établissent les canevas des activités opérationnelles, pour sa part le Comité Directeur se réunit deux fois par an, pour assurer la planification et le suivi des activités, préparer les documents de travail, et participer à l'élaboration des déclarations des Ministres.

A travers leurs déclarations annuelles, les Ministres de la Défense des pays membres font état de leur engagement à relever les défis communs qui se profilent en Méditerranée Occidentale ainsi que leur attachement à renforcer le dialogue, à approfondir la compréhension mutuelle et à multiplier les échanges constructifs en vue de parvenir à des solutions concrètes et durables qui répondent aux préoccupations communes sur les questions de défense et de sécurité.

C'est dans cet esprit que les Ministres de la Défense des pays membres lors de leur réunion annuelle à Lisbonne, en décembre 2023, ont signé la Déclaration d'intention, qui met à jour et enrichit le contenu de celle signée en 2024, prenant en compte les domaines suivants :

- La sûreté et sécurité maritimes ;
- La Sûreté aérienne ;
- La contribution des forces Armées à la gestion des catastrophes majeures ;
- La formation et la recherche académique ;

-
- Les Forces d'opérations Spéciales ;
 - La Cyberdéfense ;
 - La lutte contre la pollution marine accidentelle ;
 - Les enjeux Sécuritaires liés aux changements climatiques et au stress hydrique ;
 - La Sécurité sanitaire et la médecine d'urgence ;
 - La sécurité alimentaire ;
 - Le déminage à des fins humanitaires ;
 - La lutte contre les engins explosifs improvisés ;
 - La lutte contre les menaces asymétriques ;
 - La recherche et le sauvetage ;
 - La perspective de genre et l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Par ailleurs, l'Initiative '5+5 Défense' a mis en place de nombreux projets, tels que le Collège '5+5 Défense', le Centre Euromaghrébin de Recherche et d'Etudes Stratégiques (CEMRES), le Système Virtuel du Centre régional du Trafic Maritime(V-RMTC NET '5+5'), le Centre de Coordination et de Planification Opératif non permanent pour la Gestion de Situation de Catastrophe (CCPO), le Groupe de Coordination Navale, le Centre de Formation au Déminage Humanitaire (5+5 TCHD), le Forum Cyber '5+5', ainsi qu'un Site Web '5+5 Défense'.

Au titre de la mise en œuvre des plans d'action annuels, la planification et l'exécution des exercices maritimes et aériens a permis à nos experts de travailler dans un cadre multilatéral selon un canevas standard des procédures entre les Forces Armées des pays membres. L'Algérie comptabilise, à ce jour, 212 auditeurs diplômés du Collège 5+5 Défense.

Ces formations traitent des thématiques d'actualité telle que :

- La gestion d'un foyer pandémique ;
- La lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique du Nord ;
- Les enjeux de la sécurité au Sahel ;
- L'emploi des drones ;
- L'insécurité alimentaire en Méditerranée Occidentale ;
- La Sécurité énergétique ;
- L'Intelligence Artificielle au service de la Sécurité.

De même, l'Algérie a conduit la première étude académique sur le thème « les migrations illégales en Méditerranée occidentale », et participe activement à travers les études consacrées aux enjeux de sécurité dans la région de la Méditerranée Occidentale.

Pour renforcer l'interopérabilité entre les Forces Armées, une série de manuels de procédures communes a été élaborés pour favoriser une coordination efficace dans le cadre des exercices et la promotion d'une culture de coopération durable.

Il convient de souligner qu'après l'Italie, l'Espagne et la France, l'Algérie est le pays ayant réalisé le plus grand nombre d'activités en termes d'exercices, de modules de formation et de séminaires. Entre 2005 et 2025, l'Initiative '5+5 Défense' totalise huit-cent-quarante (840) activités, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) réalisées par l'Algérie.

L'initiative '5+5' a permis de mettre en valeur le rôle prépondérant de l'Algérie au sein de ce forum, en marquant de son empreinte de nombreuses activités et projets en leur affectant la direction souhaitée. L'organisation des présidences de l'initiative par l'Algérie en 2005 et

2016 et prochainement en 2026, ainsi que la conduite d'exercices maritimes, de séminaires spécialisés et de réunions thématiques, ont conféré à l'Algérie une visibilité accrue et confirmé son engagement en faveur d'une coopération régionale structurée et durable.

Dans le cadre de cette coopération militaire multilatérale, l'Algérie s'est caractérisée par sa dynamique et ses propositions au profit du développement du « 5+5 Défense », introduisant des domaines de coopération porteurs, dont les incidences du changement climatique, le stress hydrique, la cyberdéfense, la médecine d'urgence et la sécurité sanitaire de même que la sécurité alimentaire.

En outre, les défis sécuritaires en Méditerranée occidentale nécessitent aujourd'hui plus que jamais l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie globale pour un partenariat transversal incluant toutes les initiatives visant la paix, la stabilité et le développement durable de la région.

3. Le dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)

L'Algérie a adhéré, en mars 2000, au dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans l'objectif de contribuer au renforcement de la sécurité collective dans l'espace méditerranéen, selon une approche globale et complémentaire avec les différentes initiatives et les différents cadres de dialogue en Méditerranée.

Cette adhésion vise entre autres à :

- Contribuer au développement des relations d'amitié, de confiance et de compréhension entre les pays de la région ;
- Contribuer à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région, en favorisant le dialogue ;
- Consolider et moderniser l'appareil de défense et de sécurité de l'Algérie et développer son potentiel scientifique, technique et technologique.

Dans ce cadre, trois principaux axes de coopération peuvent être identifiés, à savoir :

- Le dialogue et les consultations de haut niveau sur les questions de sécurité régionale et internationale, par la participation aux réunions, conférences, symposiums et rencontres sur le partenariat et la coopération ;
- La formation et l'échange d'expériences et l'organisation d'activités de coopération avec l'Algérie ;
- La coopération scientifique, initiée dans le cadre du programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité.

De ce fait, le dialogue méditerranéen de l'OTAN demeure pour l'Algérie le cadre idoine pour favoriser la compréhension mutuelle sur des questions de sécurité régionale et faciliter la réalisation des objectifs communs pour faire face aux différents défis auxquels cet espace et l'ensemble de la région MENA sont confrontés, dont la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Dans ce cadre, l'Algérie accorde une grande importance au renforcement du dialogue bilatéral régulier et ciblé avec l'OTAN. C'est dans cet esprit que s'est inscrite la visite en Algérie, en novembre 2024, d'une délégation de parlementaires de l'Assemblée Parlementaire de

l'OTAN (AP-OTAN), conduite par le Président du Groupe Spécial Méditerranée et Moyen Orient (GSM), reçue par les plus hautes autorités de l'Etat, ayant permis un échange de vue fructueux sur de nombreuses questions d'actualité d'intérêt commun.

Par ailleurs, l'Algérie soutient la volonté par l'OTAN à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies, en faveur de la paix et la stabilité dans le monde, notamment dans la région de la Méditerranée, tel que mentionné dans « le Plan d'action de l'OTAN envers son voisinage méridional », adopté, en juillet 2024, lors du Sommet de cette Organisation à Washington, en guise de nouvelle approche de cette organisation envers les pays du Sud.

A cet effet, l'Algérie suit avec intérêt l'objectif de cette nouvelle approche, notamment les mesures qui seront prises et a participé aux réunions organisées par l'Alliance avec les pays partenaires pour échanger sur les prochaines étapes inscrites dans le cadre de ce Plan.

Les visites, à Alger en janvier 2025, du Secrétaire Général Adjoint Délégué pour les affaires politiques et la politique de sécurité, Représentant Spécial de l'OTAN pour le voisinage méridional M. Javier Colomina, et celle du Président du Comité de l'OTAN effectuée, du 17 au 19 avril 2024, s'inscrivent dans ce cadre.

Par ailleurs, l'Algérie a pris part à la réunion du Comité Militaire en Session des Chefs d'Etat-major des Armées de l'OTAN (MC/CS), tenue du 15 au 16 janvier 2025, au siège de l'OTAN à Bruxelles(Belgique).

La coopération bilatérale ayant arrivé à terme en avril 2024, sera remplacée par un nouveau «programme de partenariat individualisé (ITPP) », en cours de discussions entre les deux parties. Ce document énonce en détail des propositions concrètes pour une coopération renforcée en matière de lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

4. Dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme

L'Algérie et l'Union Européenne ont mis en place, en application de l'Accord d'Association, un sous-comité « Dialogue politique, sécurité et droit de l'Homme », qui se réunit une fois par an, alternativement à Alger et à Bruxelles, avec pour objectif la concertation sur les principales questions d'intérêt commun dans le volet sécurité. La dernière réunion du sous-comité s'est tenue le 19 octobre 2024.

Les deux parties ont, également adopté en 2017 cinq priorités communes de partenariat, dont une consacrée au dialogue stratégique et sécuritaire.

En aval et en appui à ce mécanisme, l'Algérie et l'Union Européenne ont initié un dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale. La première session s'est tenue à Bruxelles en octobre 2017, et la seconde à Alger, le 12 novembre 2018. Ce forum offre une occasion pour aborder les grandes questions internationales et régionales, ainsi que sur les défis globaux comme le terrorisme, les défis environnementaux et la migration.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que le Conseil d'Association entre l'Algérie et l'Union Européenne constitue un cadre de dialogue politique, de coopération et d'échange sur les questions liées à la sécurité entre les deux parties. Celles-ci échangent leurs analyses à travers ce cadre de dialogue de haut niveau sur les multiples crises dans la région, notamment au Sahel, ainsi que sur les efforts consentis en matière de lutte contre la radicalisation, la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre le terrorisme. L'Algérie a coprésidé la

session du Conseil d'Association, tenue le 7 décembre 2020, qui a permis d'échanger sur les questions liées au Sahara Occidental, à la Libye, au Mali et au Sahel.

L'Algérie et l'Union Européenne ont organisé, en 2021 et 2022, deux ateliers consacrés à la prévention et à la lutte contre le terrorisme, consacrés respectivement à la prévention de la radicalisation dans les prisons et au rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme.

De même, les deux parties ont organisé, dans le cadre du programme portant sur la sensibilisation sur le contrôle efficace des exportations d'armes, un atelier régional à Alger, les 13 et 14 juin 2023, auquel ont participé l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, et la Tunisie, ainsi que des représentants de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine.

L'Algérie a, également, participé à une visite d'étude dans le cadre du programme « *EU Knowledge Hub* » sur la lutte contre l'extrémisme, tenue en Jordanie, les 19 et 20 novembre 2024, et prend part à plusieurs activités nationales, régionales et internationales inscrites dans le cadre des programmes initiés par l'EU, tels que le projet de Communication aéroportuaire « Aircop » et le projet « CT Travel ».

L'Algérie participe aussi à l'initiative CBRN de l'UE dont le Bureau régional est basé à Alger. Dès son adhésion à cette initiative, l'Algérie a pris part à plusieurs projets qui y sont inscrits, à savoir le projet TaskMed, le projet 55 sur le renforcement des capacités de détection et de contrôle aux frontières des substances CBRN en Afrique du Nord et au Sahel, et le Projet 91 « NAS-BIOCHEM » sur le renforcement des capacités, de gestion des produits chimiques et biologiques, en collaboration avec le consortium Allemand GIZ.

5. Dialogue méditerranéen de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

Lors du sommet de Budapest de 1994, l'OSCE a ouvert un dialogue spécifique avec les pays méditerranéen, dont l'Algérie, avec le statut de Partenaire. Entant que pays partenaire, l'Algérie continue à encourager la coopération et le dialogue sur des questions de sécurité plus vaste dans le cadre du Partenariat méditerranéen pour la coopération de cette Organisation.

L'approche de l'Algérie s'articule autour de la nécessité d'élaborer des réponses communes aux risques et défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays de la région dans des domaines, tels que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la migration illégale, les changements climatiques,...etc.

Dans ce cadre, l'Algérie attache une grande importance à l'appui offert par l'OSCE à ses partenaires et particulièrement en matière de formation et souhaite voir le partenariat avec cette organisation s'orienter vers des projets, qui profiteront aux rives de la méditerranée et contribuera réellement à la sécurité globale à travers le dialogue et la coopération, tenant compte des nécessités, des priorités et des réalités des partenaires.

A ce titre, et bien qu'ils ne sont pas propres au partenariat méditerranéen, des insuffisances sont enregistrés, notamment en ce qui concerne la contribution de l'OSCE à la résolution des conflits en cours, dont la question palestinienne. Au-delà de la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour y mettre fin de façon juste et durable, il est important, du point de vue de l'Algérie, de promouvoir le dialogue politique avec les partenaires méditerranéens, pour améliorer l'interaction et optimiser le potentiel que requiert ce partenariat, dans le respect des principes fondamentaux inscrits dans l'acte constitutif de l'OSCE.

Il convient de souligner que, l'OSCE représente grâce à sa stature géopolitique, une plateforme d'échange d'idées et de partage de connaissances et d'expérience dans de nombreux domaines relevant de sa compétence.

Dans ce cadre, l'Algérie salue les initiatives de l'OCSE pour traiter les questions liées à la coopération économique et environnementale, y compris celles liées au changement climatique ainsi que son rôle en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée.

6. Centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région de l'Afrique du Nord et du Sahel

L'initiative relative aux centres d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires de l'Union européenne vise à promouvoir et à dynamiser la coopération entre les pays de la région Afrique du Nord et Sahel, d'une part, et les pays de l'Union européenne, d'autre part, dans le domaine de la gestion et de l'atténuation des risques liés à l'usage des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques. Cette initiative vise également à développer et à mettre en œuvre une stratégie cohérente et coordonnée pour renforcer les capacités institutionnelles des pays de la région afin de mieux sécuriser les frontières contre la contrebande de ces matières.

Depuis son inauguration à Alger, en décembre 2015, le Bureau régional pour l'Afrique du Nord et le Sahel de l'initiative relative aux centres d'excellence a permis de lancer quelques projets de coopération dans le domaine.

Dirigé par l'Algérie, le Bureau régional Afrique du Nord et Sahel couvre les pays suivants : le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger et la Tunisie.

L'Algérie a participé activement, durant 2022 et 2023, aux phases finales des projets 55 et 72, intitulés, respectivement, « renforcement des capacités de détection et de contrôle des matières CBRN au niveau des frontières » et « transport terrestre des produits chimiques et biologiques ». Aussi, notre pays a participé au projet 91 relatif au renforcement des capacités de gestion des déchets biologiques et chimiques, ou un atelier régional et une formation des formateurs sur la gestion des déchets chimiques et biologiques, ont été organisés à Alger, respectivement, durant les périodes allant du 22 au 24 octobre 2024 et du 24 au 27 février 2025.

Par ailleurs et concernant le projet d'harmonisation, au niveau régional, des listes nationales des produits chimiques des produits chimiques dangereux et sur leur traçabilité, proposé par l'Algérie en 2019 et ayant été accueillies favorablement, en 2020 par ladite initiative, bien qu'il n'a toujours pas été concrétisé.

7. Programme régional sur la cybercriminalité avec les pays méditerranéens

« CyberSud »

Convaincue de l'importance et de l'impact de la cybercriminalité sur la sécurité en méditerranée, l'Algérie participe au développement d'un projet conjoint entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe qui a pour objectif, le renforcement des capacités en matière de lutte contre la cybercriminalité et de la preuve électronique dans la région de la Méditerranée, dans le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit.

Ce projet a été lancé lors d'une conférence tenue à Tunis, du 21 au 23 mars 2018, organisée par le Bureau de programme sur la Cybercriminalité du Conseil de l'Europe, en présence des représentants des institutions et organismes nationaux concernés par le projet du programme « CyberSud », notamment celui du Commandement de la Gendarmerie Nationale.

Utile est de rappeler qu'en prélude au lancement de ce projet à caractère régional, des missions exploratoires ont été effectuées par des représentants du Conseil de l'Europe, auprès des pays prioritaires de ce Projet, en l'occurrence, l'Algérie, la Jordanie, le Liban, la Tunisie et le Maroc. L'Objectif étant de proposer le programme « CyberSud », aux autorités de ces pays, identifier les besoins des pays partenaires ainsi, que d'identifier les parties prenantes dans le pays partenaire.

Dans ce contexte, les activités de l'Algérie, qui se traduisent par la participation aux différentes activités organisées tout au long des années 2023-2024 et du premier semestre 2025, peuvent être énumérées comme suit :

- Participation à la 10^{ème} réunion du Comité de pilotage, organisée par la Commission européenne et le Bureau du programme sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe, tenue à Korbous, en Tunisie, le 1er juin 2023. L'objectif de cette rencontre était d'évaluer la mise en œuvre du projet et de discuter sur les futures activités de renforcement des capacités et des principaux axes du nouveau projet « Cyber Sud+ » ;
- Participation à une visite d'étude organisée, les 06 et 07 juin 2023, à Dublin (Irlande), par le Conseil de l'Europe auprès des fournisseurs de services multinationaux, afin de renforcer le partenariat public-privé dans la lutte contre la cybercriminalité ;
- L'organisation, à Alger, par le Ministère de la Justice en partenariat avec CyberSud, d'une Conférence nationale sur la cybercriminalité (24-25 septembre 2023), réunissant des acteurs nationaux et internationaux pour évaluer les réalisations du programme et préparer les futures initiatives prévues pour 2024 ;
- Participation au siège du Palais du parlement Roumain à Bucarest (Roumanie), du 13 au 15 décembre 2023, à une réunion plénière du réseau international des formateurs judiciaires nationaux « Conférence OCTOPUS » ;
- La participation à Lisbonne (Portugal) les 17 et 18 avril 2024, du Ministère de la Justice au lancement du projet CyberSud+ visant le renforcement de la coopération en matière de cybercriminalité et des preuves électroniques dans la région du Voisinage Sud ;
- L'organisation par l'Algérie à l'Ecole Supérieure de la Magistrature de Koléa (Tipaza), du 13 au 16 mai 2024, d'un cycle de formation au profil des gestionnaires, juges et employés dans le domaine des défis informatiques et de la preuve électronique, et à leur fournir les outils et compétences pédagogiques leur permettant de former leurs confrères du domaine ;
- Participation du Ministère de la Justice à Strasbourg (France), du 02 au 05 septembre 2024, à la Conférence intitulée : « Underground Economy », dans le cadre du programme CyberSud+ ;
- Participation du Ministère de la Justice à Tunis, du 02 décembre 2024, à la formation régionale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques pour les femmes enquêtrice/ procureures, organisée conjointement par le projet CyberSud+ et INTERPOL ;

- Participation du Ministère de la Justice à Strasbourg (France), le 10 décembre 2024, à la première réunion du Comité CyberSud+ et aux travaux du Comité de suivi ;
- L'organisation conjointe par le Ministère de la Justice et le Conseil de l'Europe, à Alger, les 11 et 12 février 2025, d'un atelier de formation sur les enquêtes relatives aux abus sexuels et à l'exploitation des enfants en ligne OCSEA, au profit des forces de l'ordre et autres représentants de la justice pénale ;
- L'organisation, en Algérie, au siège de l'Ecole Supérieure de la Magistrature à Koléa (Tipaza), du 05 au 08 mai 2025, d'un cours judiciaire approfondi sur la cybercriminalité et la preuve électronique, destiné aux magistrats, en vue d'approfondir les connaissances des juges et procureurs en la matière.

8. Coopération régionale sur le contrôle des exportations d'armes

L'Algérie avec les pays d'Afrique du Nord, méditerranéens et du voisinage méridional, relevant de la politique Européenne de voisinage (Egypte, Maroc, Tunisie, Jordanie et Liban), participe dans plusieurs activités et événements lancés par l'Union Européenne dans le cadre d'un projet relatif à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes (COARM). L'objectif dudit projet est :

- De rendre le commerce international des armes conventionnelles plus réglementé et transparent ; et
- D'atténuer le risque de détournement d'armes vers des utilisations non autorisés.

Dans ce cadre, l'Algérie a participé, ces dernières années, dans la cinquième et la sixième phase du projet COARM, où un atelier interrégional a été abrité par l'Algérie les 13 et 14 juin 2023, sur proposition de l'Office Fédéral Allemand de l'Economie et du Contrôle des Exportations (BAFA) et ce, en sa qualité d'organe chargé de l'exécution dudit projet.

Cet événement avait comme objectif d'assurer la continuité de la coopération entre l'Union Européenne et ses pays partenaires dans la région Méditerranéenne, de l'Afrique du Nord, dans le domaine du contrôle d'exportation d'armes conventionnelles et d'articles militaires. De plus, cet atelier avait pour but de promouvoir un échange et un dialogue avec les pays partenaires de l'Europe du Sud-est.

9. Coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)

Le partenariat entre l'Algérie et CEPOL a pris la forme d'un partenariat de formation, à travers sa participation aux programmes de coopération initiés par CEPOL, à savoir les cinq (5) éditions du programme régional EUROMED Police, ainsi que la première phase du programme "Echange d'information sur la lutte contre le terrorisme et les réponses de la justice pénale « CT-INFLOW »", tous deux arrivés à terme en 2024.

Ces projets sécuritaires régionaux, témoignant de l'intérêt croissant que portent l'Union Européenne et ses instances à la région du Moyen-Orient et d'Afrique du nord (MENA), ont été proposés à notre pays. Parmi eux figurent deux (02) projets intitulés « CT-INFLOW » et « EUROMED Police V », dédiés aux domaines de la sécurité, de la lutte contre le terrorisme et de la coopération policière, pour une période de quarante-huit (48) mois, s'étalant de 2021 à 2024.

En effet, ces deux projets, appuyée financièrement par l'Union Européenne et gérés par l'Agence de l'Union Européenne pour la Formation des Services Répressifs (CEPOL), avaient pour objectif de renforcer les capacités des agents de l'application de la loi, à travers le levier de la formation, l'échange d'expériences et de Police en matière de lutte contre la criminalité protéiforme, permettant la mise en œuvre d'un partenariat de formation direct et solide.

Dans le cadre de la 1^{ère} hase du projet « Améliorer l'échange d'informations et les réponses de la justice pénale au terrorisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord » CT-INFLOW », il a été pris part en présentiel et en ligne à quarante-huit (48) activités dont dix-huit (18) à l'étranger, abordant des thématiques liées à la lutte contre le terrorisme et les domaines connexes et ce à travers des formations, ateliers ainsi que des rencontres et des réunions au sein des groupes de travail initiés dans le cadre de ce programme.

Concernant la 5^{ème} phase du projet « EUROMED-police », il a été pris part à trente (30) activités, découlant de ce projet, dont (08) à l'étranger, traitant les domaines liés notamment au renseignement opérationnel, la cybercriminalité et la formation, la criminalité financière, permettant par conséquent aux participants d'actualiser leurs connaissances et partager leur expérience en matière de lutte contre les différentes formes de criminalité.

Lesdits programme ont répondu efficacement aux besoins exprimés par l'Algérie en matière d'échange d'expérience et de formation, permettant l'amélioration des compétences et des connaissances des cadres dans les domaines liés à l'investigation criminelle, l'enquête judiciaire et la répression du crime organisé.

Aussi, la coopération entre l'Algérie et ladite agence a contribué significativement à répondre aux exigences liées à la nécessité de préparer une ressource humaine qualifiée, capable de faire face aux défis sécuritaires actuels et futurs, dans le but de garantir la protection des biens et des citoyens et préserver la sécurité publique.

A cet titre, l'Algérie poursuivra sa coopération avec cette agence européenne, à travers la participation aux activités découlant de la 2^{ème} phase du projet « CT INFLOW », déployée pour une période de 48 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2028, ainsi qu'à la 6^{ème} phase du projet « EUROMED-police », lancée le 1^{er} octobre 2024, et s'étalant jusqu'au 30 septembre 2028.

II. Initiatives lancées sur le Continent africain

Convaincue des liens entre la Méditerranée et l'Afrique en matière de sécurité, l'Algérie ne cesse de plaider pour le renforcement des mécanismes existant en Afrique, notamment ceux décrits ci-dessous, et pour l'appui par les organisations internationales et régionales concernées, notamment, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Union européenne.

A ce titre, l'Algérie a activement contribué aux actions africaines en termes de renforcement de la coopération antiterroriste continentale, ayant aboutis à l'adoption de plusieurs instruments juridiques clés, dont la Convention d'Alger de 1999 pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, le protocole de 2004, la déclaration de Dakar de 2001 contre le terrorisme, le plan d'action de 2002, la Loi Type de l'UA sur le terrorisme de 2011, ainsi que les Principes et Directives sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

1. Coordination sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique

Eu égard à son expérience et expertise en matière de lutte antiterroriste, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a confié, en 2017, à l'Algérie la tâche de coordonnateur pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique.

En vue d'impulser un nouveau souffle à l'effort collectif de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et tenant compte de la situation d'instabilité que connaît la région Sahélo-Saharienne et l'aggravation de la menace terroriste et des autres menaces connexes sur plusieurs régions du continent, Monsieur le Président de la République a proposé, en 2021, une nouvelle approche africaine, susceptible d'encadrer et de stimuler la prévention et la lutte contre ce fléau, à travers une lettre adressée au Président de la République Démocratique du Congo, M. Félix Tshisekedi Tshilombo, alors Président en exercice de l'Union Africaine.

Lors du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, tenu à Malabo en mai 2022, Monsieur le Président de la République a réaffirmé cette nouvelle vision de lutte contre ce phénomène, basée sur une série de propositions visant à renforcer les efforts collectifs des États africains et les mécanismes de l'UA en matière de lutte contre le terrorisme, à travers notamment:

- La finalisation du deuxième Plan Africain de Lutte contre le Terrorisme qui viendrait remplacer celui adopté par l'UA en 2003, conformément au Mémorandum sur les piliers d'une action commune de l'UA contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent soumis par l'Algérie, en sa qualité de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme en Afrique, et adopté par Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (*Assembly/AU/17/5XXXII*) ;
- L'établissement de la liste africaine des groupes, entités et individus terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers (FTF);
- L'élaboration et la mise en œuvre du mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées ou reconnues coupables d'actes terroristes ;
- L'activation du sous-comité sur la lutte contre le terrorisme du Conseil de paix et de sécurité ;
- L'opérationnalisation du Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ;
- La mise en place d'une équipe spéciale de coordination de la lutte contre le terrorisme en Afrique, sous l'égide du Représentant spécial de l'UA pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme ;
- La révision du cadre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme en engageant la préparation du deuxième plan africain de lutte contre le terrorisme

Cette approche a été entérinée lors de la 35^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue les 5 et 6 février 2022. En effet, par sa décision (*Assembly/AU/Dec.819(XXXV)*), la Conférence a mandaté la Commission de l'Union Africaine d'accélérer la mise en place d'une unité de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine en attente, de compiler la base de données africaine des groupes, entités et individus terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers, d'élaborer et de rendre

opérationnel le mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées d'actes terroristes et d'accélérer la finalisation de la stratégie globale de l'UA pour la lutte contre le terrorisme en Afrique.

2. Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel

La recrudescence des attaques terroristes dans la bande sahélo-saharienne a accentué les risques et menaces multiformes dans cette région, et ce, malgré la lutte sans relâche et la pression permanente exercées, avec minutie, par les forces de sécurité de l'Algérie et d'autres pays de la région. Aujourd'hui, le terrorisme demeure une des principales menaces à la sécurité et à la stabilité au Sahel et que ce fléau a connu, ces dernières années, une augmentation significative dans la région sahélo-saharienne favorisée notamment par ;

- le phénomène des changements anticonstitutionnels de Gouvernements qui connaît une recrudescence inquiétante et qui ont des effets dévastateurs sur la stabilité et la sécurité dans la région.
- Le contrôle difficile des longues frontières. Les forces de sécurité des pays du Sahel, en nombre insuffisant, sous équipées et mal entraînées, peinent à contrôler la totalité de leurs territoires.
- La pauvreté extrême qui touche la population de la région du Sahel.
- L'évolution significative de la migration clandestine et les déplacements internes des populations.

L'approche globale préconisée par l'Algérie pour faire échec à la menace terroriste qui repose sur l'interdépendance du triptyque « paix, sécurité et développement ». A cet effet, la contribution de l'Algérie se traduit par :

- **La coopération sécuritaire** : l'Algérie coopère dans le domaine sécuritaire avec les pays du Sahel au plan bilatéral et régional dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la prolifération illicite d'armes, à travers la coopération bilatérale frontalière et régionale à l'instar du Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC), l'Unité de Fusion et de liaison (UFL).
- **La Diplomatie proactive** : la médiation est un aspect fondamental de la stratégie régionale de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. L'Algérie privilégie le dialogue politique, la réconciliation nationale et la prévention des conflits comme leviers pour stabiliser la région.

C'est ainsi qu'elle a joué un rôle important dans la recherche de solutions aux crises au Niger et au Mali. Son rôle de médiateur dans la crise au Mali ayant été sanctionné par la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation au Mali (l'Accord d'Alger) en 2015, est l'un des exemples les plus marquants de sa volonté d'apporter une solution politique durable aux conflits armés au Sahel.

- **La coopération économique, le Développement et la promotion des valeurs de solidarité** à travers :
 - ✓ **La coopération transfrontalière**, la coopération de l'Algérie avec les pays du Sahel est encadrée au plan bilatéral par des mécanismes de coopération et au plan régional à travers les efforts de désenclavement dans le cadre des projets

structurants en l'occurrence la route Transsaharienne, le projet du Gazoduc Algérie-Niger-Nigeria et la Dorsale transsaharienne « de la fibre optique »).

- ✓ **Les projets de développement socioéconomiques**, l'Algérie finance et réalise, à travers l'Agence Algérienne de Coopération Internationale pour la Solidarité et le Développement (AACISD), des projets structurants socioéconomiques dans les pays du Sahel à l'instar des projets arrêtés au profit du Niger (construction d'un centre islamique algérien à Agadez, de centre de santé, centre d'hémodialyse, et la réhabilitation d'un centre de formation professionnelle...etc.), ainsi qu'au Mali (la réalisation d'une école primaire, la réhabilitation d'un Lycée, la réalisation d'un Centre médical et la construction d'un château d'eau et de forage de puits...etc.).
- ✓ **Les programmes de formation**, L'Algérie offre des bourses et des programmes de formation aux étudiants des pays du Sahel dans divers domaines. Environ 1000 bourses sont octroyées chaque année.
- ✓ **L'aide humanitaire** : L'Algérie octroie de l'aide humanitaire à des pays du Sahel touchés par des catastrophes naturelles, des conflits ou des crises sanitaires. Cette aide prend la forme de fournitures médicales, de nourriture et d'autres formes de soutien. Pour l'année en cours (2025), des aides humanitaires ont été octroyées au Burkina-Faso (Janvier) et au Niger (Février) respectivement 106 et 86 tonnes

Enfin, l'expérience algérienne en matière de déradicalisation fournit, sans conteste, un exemple de réussite en matière de neutralisation du terrorisme. À cet égard, l'une des mesures mises en place par l'Algérie concerne l'association des imams et des prédicateurs de la région sahélo-saharienne afin de promouvoir les valeurs réelles de l'islam et de bannir les notions d'extrémisme par le dialogue et l'éducation.

3. Centre de l'Union Africaine pour la lutte contre le terrorisme AUCTC (ex CAERT) :

Le Centre de l'Union Africaine pour la lutte contre le terrorisme, dont le siège est à Alger, joue un rôle fort appréciable dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et les phénomènes associés, à l'instar du crime organisé et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Considéré comme un organe central et opérationnel, dont l'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et intégrée, le Centre reflète la ferme volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale afin de mettre en œuvre une action concrète, urgente et collective pour endiguer le terrorisme, notamment par la centralisation des informations et des études sur le terrorisme.

Pour ce faire, le Centre organise, depuis son installation, plusieurs rencontres et ateliers destinés aux experts de plusieurs pays et organisations régionales, sur des thématiques liées au trafic d'armes transfrontalier, au crime organisé et au terrorisme. Ces ateliers ont permis l'élaboration de plusieurs recommandations visant à renforcer les capacités des pays concernés, en matière de contrôle transfrontalier et de lutte contre le trafic d'armes.

4. Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL)

La mise en place, en 2016, de l'Organisation africaine de coopération policière, dont le siège est à Alger, constitue un outil de coordination régionale dont la finalité est de renforcer la sécurité et la paix en Afrique, à travers une stratégie africaine harmonisée de

lutte contre la criminalité. Cette forme de coopération policière couvre la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la coordination, notamment dans le cadre des programmes d'appui et d'assistance lancés par les organisations internationales concernées.

Ce mécanisme a pour missions le développement et le renforcement des capacités des forces de police des pays africains, notamment à travers des programmes de formation ciblés et adaptés aux réalités des contextes africains dans les domaines de la police scientifique et technique, de l'évaluation des menaces criminelles, ainsi que de la lutte contre la cybercriminalité et contre le trafic illicite des armes et des drogues. Il vise également à renforcer les capacités africaines en matière de consolidation et de coordination des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, le 1^{er} Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière entretient des liens étroits avec des organisations similaires, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. Il est perçu en tant que mécanisme de coopération policière entre les pays de l'Union africaine, mais aussi en tant qu'acteur important dans la sécurité de la région de la Méditerranée et interlocuteur potentiel pour les pays de la rive nord du bassin méditerranéen.

5. Les efforts dans le cadre du Forum Mondial de lutte contre le terrorisme

Les coprésidents des groupes de travail sur le renforcement des capacités en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est du Forum, respectivement l'Algérie et l'Allemagne, ont organisé une série d'atelier au profit des pays de la région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, portant sur des thématiques variées:

- les femmes en tant que victimes du terrorisme
- La coopération entre le secteur de la sécurité et celui de la justice : judiciarisation du renseignement ;
- La sécurité et la gestion des frontières (BSM) ;
- L'engagement communautaire ;
- La problématique de l'utilisation des engins explosifs improvisés (IED) ainsi que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) à des fins terroristes ;
- Le financement du terrorisme.

III. Autre questions :

1. Dialogue interreligieux, interculturel et coopération académique

Dans un contexte où les tensions identitaires et communautaires peuvent nourrir l'instabilité, promouvoir les initiatives de dialogue, les échanges académiques et de rapprochement culturel dans l'espace méditerranéen, s'inscrivent dans une logique de prévention des conflits.

2. Sécurité environnementale et gestion partagée des ressources

Le changement climatique, la désertification, la pollution marine et la raréfaction des ressources en eau, constituent des défis communs à la région. La coopération en matière de gouvernance environnementale est donc un vecteur de sécurité.

L'Algérie a mis en place des programmes méditerranéens de protection de la biodiversité, ratifié l'Accord de Paris et contribue activement aux initiatives inscrites dans le cadre de la Convention de Barcelone.

3. Coopération maritimes sécuritaire en Méditerranée

La sécurité maritime est un enjeu stratégique couvrant le trafic d'armes, l'immigration illégale, la piraterie et la pollution. L'Algérie participe aux opérations de surveillance maritime, à la lutte contre le trafic illicite, ou encore à la protection des voies commerciales.

Outre l'opportunité du lancement d'une initiative méditerranéenne pour la sûreté maritime, impliquant la formation croisée, l'interopérabilité et le partage d'informations entre marines, une coopération renforcée en la matière doit être articulée autour des trois piliers suivants : « surveillance », « partenariat naval » et « sécurité des infrastructures portuaires ».

4. Coopération contre les menaces hybrides:

Les menaces hybrides combinent actions militaires, cyber, informationnelles et économiques. La région méditerranéenne y est particulièrement exposée (désinformation, manipulations et guerre économique). A cet effet, une réponse coordonnée à ces menaces multiformes s'avère la meilleure option pour faire face aux défis générés par ce phénomène.

Ce champ stratégique reste peu abordé dans les contributions classiques, alors même que les tensions géopolitiques rendent ces menaces particulièrement de mise. Pour y répondre d'une manière efficace, la création d'un Centre méditerranéen d'alerte précoce et de résilience face aux menaces hybrides pourrait apporter des avantages en termes de consolidations de coopération et de la coordination régionale.

5. Dialogue stratégique de haut niveau pour la sécurité en Méditerranée

Malgré les efforts de dialogue politique, un vide persiste à l'échelle stratégique. C'est la raison pour laquelle l'instauration d'un dialogue régulier entre les hauts responsables militaires et sécuritaires méditerranéens (5+5 ou élargi) contribuera davantage à consolider l'architecture méditerranéenne de sécurité.

Ce type de dialogue stratégique fait souvent défaut dans les mécanismes méditerranéens, trop centrés sur les volets économiques ou migratoires.

Il serait judicieux, à cet effet, d'instituer une conférence annuelle méditerranéenne sur la sécurité régionale, sous l'égide d'une instance internationale (UA, ONU, ou Union pour la Méditerranée/UPM).